

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 18 mars 2022

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Catherine Villadiou et Patrice Etienne, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Patrice Cuquel, Jean-Luc Gauran, Lionel Pouteau, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Richard Tourisseau, Christine Trecat.

Excusés : Céline Chauveau, Dominique Payer, Gilles Ternier, Michèle Villemur.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut siéger.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Patrice Cuquel est désigné secrétaire de séance.

2°) Adoption du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans modification.

3°) Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur différentes parcelles :

- section D numéro 799 à Roubin (4 234 m²) ;
- section AE numéro 305, 5 rue Maignaut (485 m²) ;
- section AH numéro 39, 34 chemin du Bruzau (1 502 m²) ;
- section D numéros 1475, 1481 et 1482 au Hournas (3 077 m²) ;
- section AM numéros 25 en partie et 26 609 chemin du Hournas (3 103 m²) ;
- section AB numéro 11 à Labarthète (3 392 m²)
- section AL numéro 121 chemin du Hournas (2 039 m²) ;
- section AL numéro 123 chemin du Hournas (1 998 m²) ;
- section AL numéro 124 chemin du Hournas (2 021 m²) ;

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles précitées.

4°) Acquisition parcelles :

- Parcelle n° AE 482 (anciennement AE n° 73 en partie),

Richard Tourisseau a quitté la séance.

- Parcelle n° AE n° 69, propriétaires Bruno Arsuffi et Marthe Danos
- Parcelles AD n° 24 et 25, propriétaire maison de retraite

Catherine Villadiou est désignée représentante de la commune pour signer l'acte

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

5°) Vente parcelles :

- Parcelles section AL n° 60 et 63, à la maison de retraite

Catherine Villadiou est désignée représentante de la commune pour signer l'acte

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

6°) Délibération combrières :

Cette délibération consiste à dissocier les deux projets d'ombrières. Puisqu'il y aura deux actes notariés, il y aura deux délibérations.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

7°) Avenant maîtrise d'œuvre maison de santé :

La délibération fait état d'un changement de montant des travaux à réaliser. Le permis de construire va être déposé en l'état, mais la partie nouvelle passe en 2^{ème} tranche. L'aménagement de la salle de l'ail,

conditionné par la nature et les besoins de chaque professionnel, pourra faire l'objet d'une 3^{ème} tranche si nécessaire.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

8°) Subvention les chats libres de Saint-Clar :

Christine Trécat présente l'actualité de l'association qui a été créée et a commencé à travailler sur le sujet, notamment les tarifs.

La stérilisation (+ tatouage) coûtera 80 € pour une femelle, 60 € pour un mâle. La prévision est faite sur un nombre de 30 chats

L'association est soutenue à 50% par « 30 millions d'amis » et 50% par la commune. Le Dr HEMEL de Fleurance procédera aux opérations aux tarifs de l'association.

L'association demande une subvention de 1 050 € à la commune

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

9°) Base de loisirs saison 2022 :

Le fonds de caisse est fixé à 400 €. Les dimanches et jours fériés, une indemnité de 0,74 €/h est attribuée aux personnels saisonniers présents.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

10°) Engagement des dépenses d'investissement :

Il convient de prendre en compte des dépenses intervenant avant le vote du BP2022 :

- Ampoules stade 1 794,62 € TTC (SARL Rouillès)
- Travaux logement poste 3 975,99 € TTC (SARL Rouillès)
- Copieur mairie 2 220.00 € TTC (BRC)

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

11°) Convention centre de santé foyer d'accueil médicalisé La Tucole :

A partir du 15 février, et pour une durée d'un an, mise à disposition des médecins du CMS auprès du FAM de la Tucole :

- 1 après-midi (3h le mardi) par semaine
- 1 000 €/mois

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

12°) Travaux d'éclairage public :

Chemin du Bruzau / avenue de Gascogne 24 113,17€ HT

dont il faut déduire une subvention du SDEG 7 233,95 €

soit un reste à la charge de la commune : 16 879,22 €

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

13°) Travaux d'effacement du réseau de télécommunications :

Convention SDEG/ORANGE/Mairie (Chemin du Bruzau) 36 650 € HT (génie civil)

1 399,76 € HT (câblage)

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour autoriser monsieur le maire à signer la convention.

14°) Tarifification cimetière :

Il est proposé de s'aligner sur la majorité des communes et de supprimer les concessions au-delà de 30 ans pour ne conserver que celles de 15 et 30 ans, y compris pour le columbarium, dont les tarifs sont alignés sur ceux du caveau.

La tarification suivante est proposée :

	Caveau ou Tombe double	Tombe simple	Tombe Enfant
15 ans	150 €	100 €	50 €
30 ans	300 €	200 €	100 €

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

15°) Tarifification marché :

La municipalité souhaite revoir la tarification des emplacements du marché du jeudi, du samedi ou hors marché pour les commerçants habituels ou occasionnels.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

	Place de la mairie		Hors zone marché
	Marché jeudi	Marché samedi	Commerçants occasionnels
Emplacement jour	3 €	3 €	20 €
Abonnement trimestriel	30 €	30 €	
Abonnement annuel	100 €		120 €

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

16°) Opération locaux commerciaux Place de la Mairie :

L'EPF a acheté le bien (frais de notaires et impôts inclus) 290 000€. Le Toit Familial rachète la partie logements pour 120 000€

L'EPF met les locaux du rez-de-chaussée en gestion à la mairie en signant avec cette dernière une cession temporaire d'usufruit (CTU) dont la durée reste à définir à la signature, sans pouvoir excéder 5 ans. La mairie remboursera les 100 000€ correspondant, au plus tard, à sa partie à la fin de la période. Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer la CTU.

17°) Protection sociale complémentaire :

Richard Tourisseau présente les éléments du débat, soumis au conseil municipal. L'ordonnance n° 2021-175 fait obligation aux employeurs de la fonction publique de participer à la protection sociale complémentaire, à l'instar de ce qui s'est fait pour les salariés.

Au 1er janvier 2025, mise en œuvre d'une complémentaire prévoyance, qui vise à la prise en charge de la perte de revenu induite par un arrêt de travail. La commune de Saint-Clar y participe déjà depuis pour les agents ayant souscrit un contrat, pour une participation de 3 €/mois, en lien avec le contrat négocié par le centre de gestion du Gers.

Au 1er janvier 2026, les agents volontaires bénéficieront d'une complémentaire santé, pour les dépenses non prises en charge par l'assurance maladie.

Les conseillers posent les questions relatives à l'engagement financier, sur le niveau de couverture envisagée et sur le choix des agents d'y adhérer, notamment pour celles et ceux déjà couverts par leur conjoint.

En l'absence de la publication des décrets, il est difficile d'apporter des réponses précises, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale de février n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur un projet définitif, la ministre de la fonction publique ayant fait part de futures avancées, non précisées à ce moment.

Pour autant, l'engagement communal ne pourra être inférieur à 7 €/mois (20 %), au moins égal à une couverture de 35 € pour la prévoyance et à hauteur de 50 % pour la complémentaire santé, dont le montant de référence n'est pas encore véritablement déterminé.

Le conseil, en conclusion de ce débat, se prononce favorablement pour adhérer à l'appel d'offre que le centre de gestion du Gers se propose de lancer un appel d'offre pour l'ensemble des collectivités locales qui lui donneraient délégation.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité

18°) Budget principal commune compte administratif :

Eric Ballester, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente les comptes administratifs et de gestion et l'affectation des résultats. Monsieur le maire ne participant pas aux votes sort de la salle lors des débats sur l'ensemble des délibérations.

Vote du Compte Administratif

Investissement :

Dépenses	Prévu :	4 672 534.44
	Réalisé :	1 632 023.48
	Reste à réaliser :	989 520.77

Recettes	Prévu :	4 672 534.44
	Réalisé :	2 443 363.61
	Reste à réaliser	244 303.01

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 439 559.45
	Réalisé :	1 159 773.35

Recettes	Prévu :	1 439 559.45
	Réalisé :	1 348 339.18

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	811 340.13
Fonctionnement :	188 565.83
Résultat global :	999 905.96

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Affectation de résultat Commune :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

◦	Excédent de fonctionnement de	188 565,83
◦	Déficit reporté de	0,00
◦	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	188 565,83
◦	Un excédent d'investissement de :	811 340,13
◦	Un déficit des restes à réaliser de	745 217,76
◦	Soit un excédent de financement de :	66 122,37

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	188 565,83
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	188 565,83
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	811 340,13

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

19°) Budget annexe lotissement Bellevue :

Eric Ballester présente en suivant les délibérations relatives au budget annexe du lotissement Bellevue
David Taupiac est également sorti de la salle du conseil.

Vote du Compte Administratif

Investissement :

Dépenses	Prévu :	779 983.61
	Réalisé :	779 563.36
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	779 983.61
	Réalisé :	681 207.07
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :
 Dépenses Prévu : 750 613.46
 Réalisé : 706 939.65

Recettes Prévu : 750 613.46
 Réalisé : 719 521.71

Résultat de clôture de l'exercice
 Investissement : - 98 356.29
 Fonctionnement : 12 582.06
 Résultat global : - 85 774.23
 Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Affectation de résultat Lotissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-	Un déficit de fonctionnement de	0.00
-	Un excédent reporté de	12 582.06
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 582.06
-	Un déficit d'investissement de	98 356.29
	Soit un besoin de financement de	98 356.29

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
 RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 12 582.06
 AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 12 582.06
 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 0.00
 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 98 356.29
 Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

20°) Budget annexe centre municipal de santé :

Enfin Eric Ballester présente les comptes du centre municipal de santé. David Taupiac et Richard Tourisseau, conseiller municipal délégué, directeur du centre municipal ne participent pas aux votes, étant sortis de la salle.

Vote du Compte Administratif du CMS

Investissement :
 Dépenses Prévu : 16 862.67
 Réalisé : 16 195.01
 Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 16 862.67
 Réalisé : 4 646.79
 Reste à réaliser 0.00

Fonctionnement :
 Dépenses Prévu : 560 002.05
 Réalisé : 543 932.86

Recettes Prévu : 560 002.05
 Réalisé : 297 846.66

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : - 11 548.22
Fonctionnement : - 246 086.20
Résultat global : - 257 634.42
Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Affectation de résultat CMS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	100 685.03
- Un déficit reporté de	145 401.17
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	246 086.20
- Un déficit d'investissement de	11 548.22
Soit un besoin de financement de	11 548.22

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DEFICIT 246 086.20
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 246 086.20

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 11 548.22

21°) Questions diverses :

- Rappel, les élections présidentielles auront lieu le 10 avril 2022 (et 24 avril en cas de 2^{ème} tour), le scrutin sera ouvert de 8h à 19h ;
- Mémoire André Daguin : Suite à la saisine de la fille d'André Daguin, le maire avait demandé aux conseillers municipaux de formuler des propositions pour commémorer le nom d'André Daguin sur la commune de Saint-Clar. Le conseil arrête son choix sur la proposition de compléter le nom de l'esplanade de l'ail par « Esplanade de l'ail – Andre DAGUIN ». Proposition en sera faite à la famille pour avis.

* * *

La séance est levée à 23 h.

Le secrétaire de séance,

Patrice Cuquel